

Nous vous proposons des techniques douces, sélectives et ludiques, pour une pêche durable.

Pêche à la marque :

L'objectif est d'identifier les marques que laissent les coquillages, en particulier les palourdes et les coques, sur le sable. Le couteau et la griffe à dents sont les outils les plus appropriés pour ce type de pêche.





Pêche à la pissée :



Technique traditionnelle pour pêcher la praire, qui consiste à l'aide d'un piquot ou d'une pelle triangulaire, à frapper le sol de manière à créer des vibrations. Ces vibrations vont stresser

le coquillage, qui, en se fermant, lâche un petit jet d'eau, trahissant sa présence.

Pêche au sel:

Pratique pour pêcher le couteau, sans le blesser. Lorsque vous repérez un trou en forme de clef de serrure, versez du sel et patientez quelques secondes. Le dérangement créé par

l'augmentation de la salinité, encourage le mollusque à sortir de sa cachette. C'est le moment de l'attraper et de le mesurer.



Retournement Des cailloux

Une pierre, deux mondes:

En surface, se développent une flore et une faune adaptées aux variations de luminosité et de température ou encore à l'action des vagues. La partie abritée de la pierre forme un refuge pour les espèces ne supportant pas les contraintes de l'assèchement et de la lumière du milieu.

Un geste simple, mais précieux :

Veiller à ce que chaque pierre reste dans le bon sens est essentiel pour ne

pas perturber ces deux communautés!
Remettre les cailloux dans leur état initial, après les avoir soulevés, permet de préserver la

biodiversité, et

la ressource.

Lorsque vous
Retournez une pierre
sans la remettre
dans le bon sens, elle
perdra 70% de sa
perdra 70% de sa
biodiversité et mettra
environ 3 ans
à la retrouver

Pêche respectueuse de l'environnement :

La pêche maritime à pied de loisir s'exerce dans le **respect du milieu naturel**, ce qui implique notamment la préservation du site et le cas échéant sa remise en état. Soulever les pierres sans les replacer dans leur **position initiale** est une infraction depuis le 22/02/2021.

La dégradation et l'altération des herbiers de zostère, des récifs d'hermelles et des banquettes de lanices est interdite. La pêche y est interdite à l'aide de tout engin fouisseur ou gratteur.















Pêcher bien c'est mieux

Que pêcher plus ...!







DDTM 50:

www.manche.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-peches

AVRIL/APPR: M.SPAGNOL - 07 85 77 90 26 **CPIE du Cotentin:** D. LECOEUR - 02 33 46 37 06



Amande de mer Araignée de mer Bigorneau

Bouquet

Bulot Coque

Coquille St-Jacques

Couteau

Crevette grise

Etrille

Homard

Huître creuse

Huître plate

Moule

Ormeau Palourde

Palourde bleue

(appelée coque bleue)

Praire

Spisule

Telline

Tourteau

Manche

Engin de pêche autorisé, spécifique à chaque espèce

Couteau, griffe, pelle, piquot
Balance, croc, épuisette, gaffe
A la main
Bichettes, épuisette, et autres
Griffe et râteau
Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau
Couteau, croc, épuisette
Croc, fourche, griffe, pelle, piquot
Bichettes, épuisette, et autres
Balance, croc, épuisette
Balance, croc, épuisette
Couteau, croc, tournevis, détroqueur
Couteau, croc, tournevis, détroqueur

Couteau, croc Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau

Couteau, griffe, pelle, piquot Couteau, griffe, pelle, piquot, râteau Griffe à dent, râteau Balance, croc, épuisette, gaffe

L'usage de tout autre engin que ceux répertoriés à l'annexe 1 de l'arrêté N°34/2021 est interdit

Épuisette, Bichette à lame, Bichette à corne, pousseux, bouquetout ou haveneau

Largeur maximale du filet : 2 mètres Maillage filet : 16mm, maille étirée



Largeur: 20 cm max.

Longueur des dents : 7 cm max.

Espacement entre les dents : 2 cm min.

Pelle triangulaire

Longueur de la lame: 17 cm max. Largeur de la lame: 10 cm max.



2 ou 3 dents max. Espacement entre les

dents: 2 cm min.

Griffe à dents

4 dents max.

Longueur des dents : 6 cm max.

Largeur: 10 cm max.

Espacement entre les dents : 2 cm min.

Fourchette, tournevis, couteau, détroqueur :

Longueur manche et lame : 20 cm max.

Largeur de la lame : 5 cm max.

Râteau à sole:

Largeur: 130 cm max.

Longueur des dents non piquantes :

20 cm max.

Espacement entre les dents :

7 cm min.

Gaffe



4 doigts max.

Longueur 20 cm max.

Espacement entre les dents : 3 cm min.



Informations valables en Manche: Arrêté préfectoral du 22/02/2021